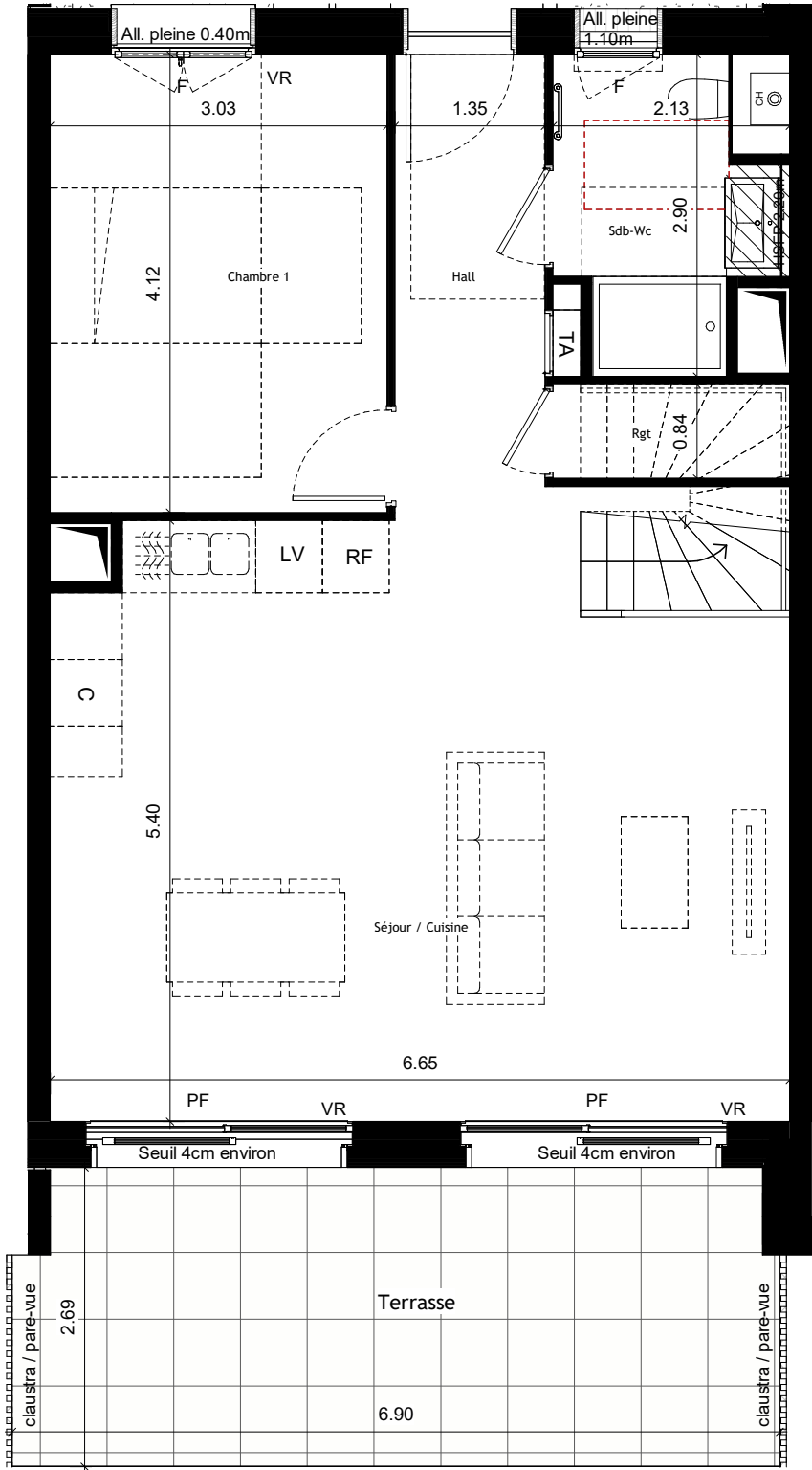


LEGENDE:

- SOFFITE OU FAUX PLAFOND
- GAINTE TECHNIQUE SANITAIRE
- TA TABLEAU ABONNE
- EVIER
- RF REFRIGERATEUR
- C PLAQUES de CUISSON
- LV LAVE VAISSELLE
- LL LAVE LINGE
- CHAUDIERE GAZ
- SECHE SERVIETTE
- PF PORTE FENETRE
- F FENETRE
- PL PLACARD
- VR VOLET ROULANT
- ALL ALLEGE



DOCUMENT PROVISOIRE ETABLI AVANT LA FIN DES ETUDES TECHNIQUES

Nota: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement.

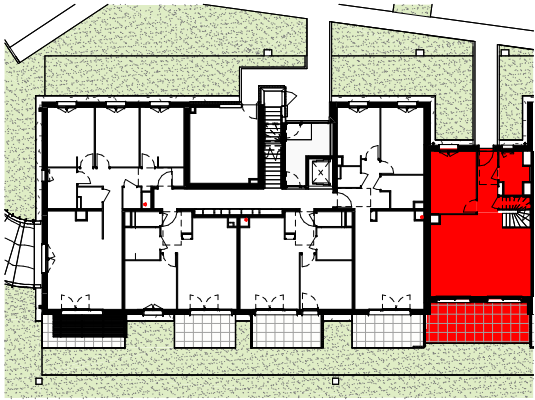
Des variation peuvent intervenir en fonction des contraintes techniques et/ou réglementaires de la réalisation, tant concernant les dimensions libres, que l'équipement.

Les retombées de poutres, faux-plafonds, soffites, canalisations, ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques. Les éléments de mobiliers de cuisine et les implantations des équipements électriques sont présentés à titre indicatif et ne sont pas contractuels. Les placards et/ou rangements intérieurs sont compris dans la surface de la pièce attenante. Les cotes sont à titre indicatifs sous réserve d'évolutions des études techniques.

Les hauteurs maximales réglementaires de seuils, de l'intérieur du logements vers l'espace extérieur, sont de 15cm pour les balcons et loggias et 25cm pour les terrasses.



1 Rue de Martenex - 74150 RUMILLY



PLAN DE VENTE NOTAIRE

BATIMENT	ETAGE	APPARTEMENT	TYPOLOGIE
M	RDC	M001	T5

Hall	5.45 m²
Séjour / Cuisine	34.19 m²
Chambre 1	12.48 m²
Sdb-Wc	4.71 m²
Rgt	1.13 m²
	57.96 m²

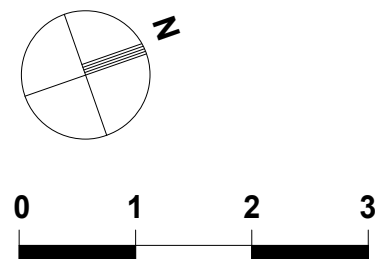
Jardin	104.52 m²
Surface utile	0.67 m²
Terrasse	18.25 m²
	123.44 m²

LOGEMENT PMR

Indice : 3

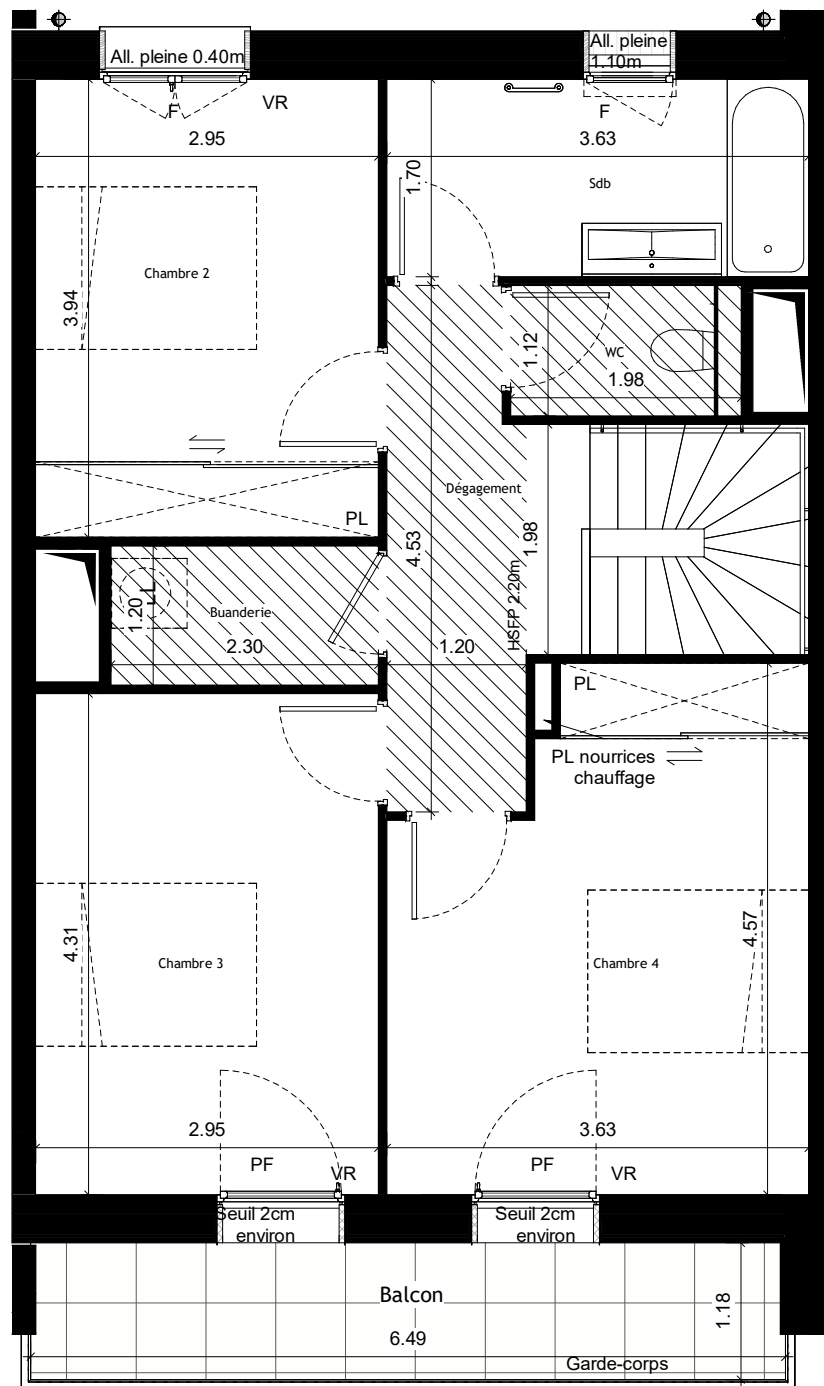
Mise à jour : 02/07/2025



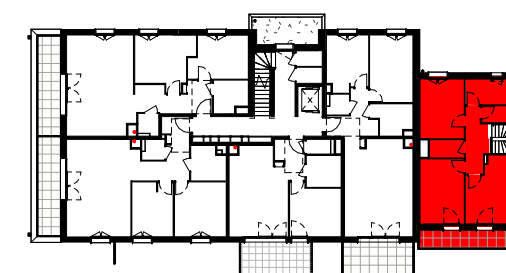


LEGENDE:

- SOFFITE OU FAUX PLAFOND
- GAINE TECHNIQUE SANITAIRE
- TA TABLEAU ABONNE
- EVIER
- RF REFRIGERATEUR
- C PLAQUES de CUISSON
- LV LAVE VAISSELLE
- LL LAVE LINGE
- CHAUDIERE GAZ
- SECHE SERVIETTE
- PF PORTE FENETRE
- F FENETRE
- PL PLACARD
- VR VOLET ROULANT
- All. ALLEGE



1 Rue de Martenex - 74150 RUMILLY



PLAN DE VENTE NOTAIRE

BATIMENT	ETAGE	APPARTEMENT	TPOLOGIE
M	R+1	M001	T5

Dégagement	5.87 m²
Chambre 2	11.62 m²
Chambre 3	12.71 m²
Chambre 4	14.72 m²
Sdb	6.17 m²
WC	1.97 m²
Buanderie	2.76 m²
	55.82 m²
Balcon	7.85 m²
	7.85 m²

Indice : 3

Mise à jour : 02/07/2025

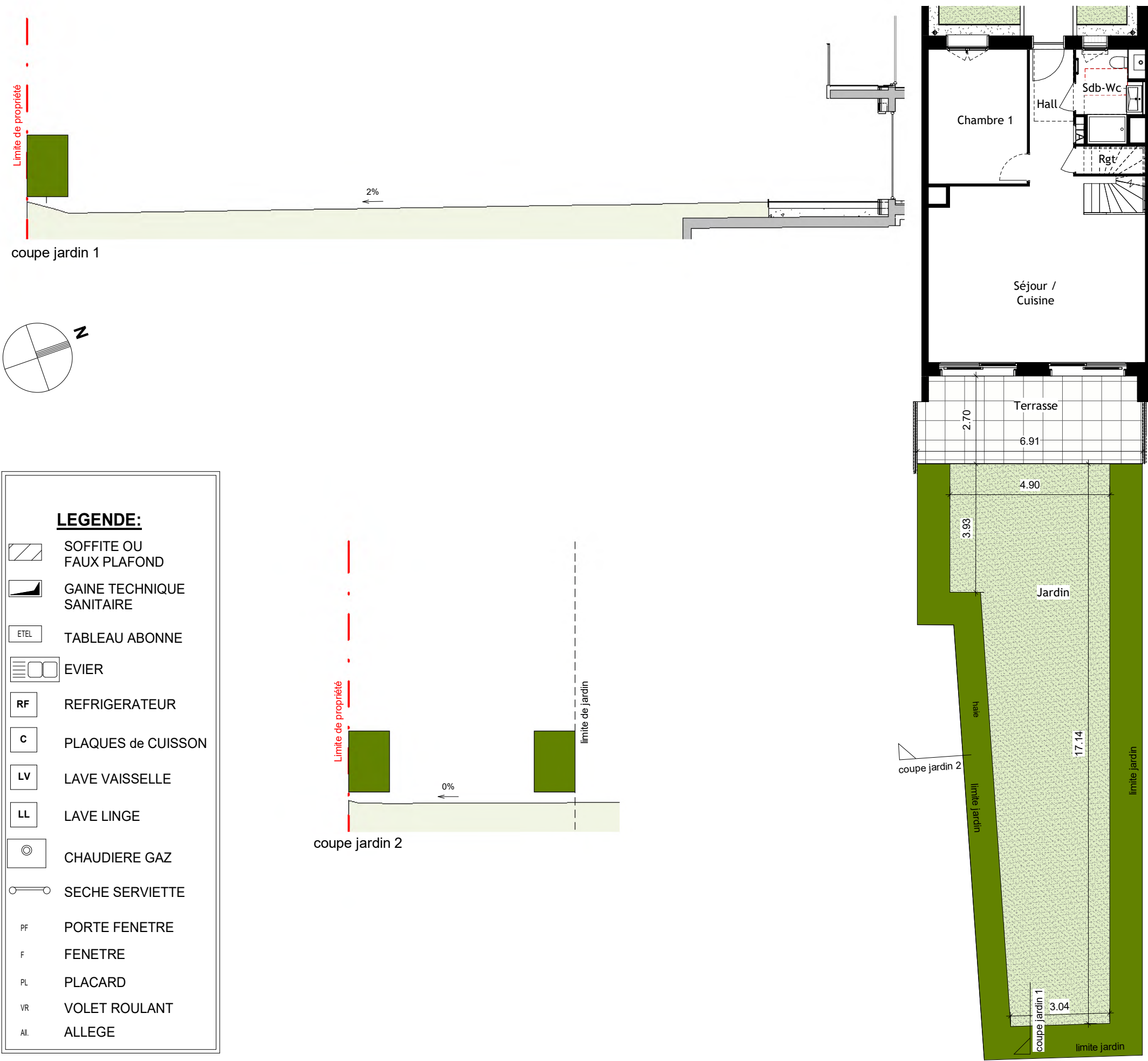


DOCUMENT PROVISOIRE ETABLI AVANT LA FIN DES ETUDES TECHNIQUES

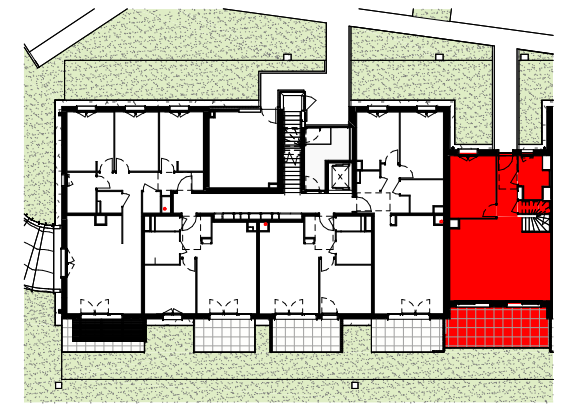
Nota: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement.

Des variation peuvent intervenir en fonction des contraintes techniques et/ou réglementaires de la réalisation, tant concernant les dimensions libres, que l'équipement.

Les retombées de poutres, faux-plafonds, soffites, canalisations, ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques. Les éléments de mobiliers de cuisine et les implantations des équipements électriques sont présentés à titre indicatif et ne sont pas contractuels. Les placards et/ou rangements intérieurs sont compris dans la surface de la pièce attenante. Les cotes sont à titre indicatifs sous réserve d'évolutions des études techniques. Les hauteurs maximales réglementaires de seuils, de l'intérieur du logements vers l'espace extérieur, sont de 15cm pour les balcons et loggias et 25cm pour les terrasses.



1 Rue de Martenex - 74150 RUMILLY



PLAN DE VENTE NOTAIRE

BATIMENT	ETAGE	APPARTEMENT	TYPOLOGIE
M	RDC	M001	T5

Jardin	104.52 m²
Surface utile	0.67 m²
Terrasse	18.25 m²
	123.44 m²

LOGEMENT PMR

Indice : 3

Mise à jour : 02/07/2025



DOCUMENT PROVISOIRE ETABLI AVANT LA FIN DES ETUDES TECHNIQUES

Nota: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement.

Des variation peuvent intervenir en fonction des contraintes techniques et/ou réglementaires de la réalisation, tant concernant les dimensions libres, que l'équipement.

Les retombées de poutres, faux-plafonds, soffites, canalisations, ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques. Les éléments de mobiliers de cuisine et les implantations des équipements électriques sont présentés à titre indicatif et ne sont pas contractuels. Les placards et/ou rangements intérieurs sont compris dans la surface de la pièce attenante. Les cotes sont à titre indicatifs sous réserve d'évolutions des études techniques. Les hauteurs maximales réglementaires de seuils, de l'intérieur du logements vers l'espace extérieur, sont de 15cm pour les balcons et loggias et 25cm pour les terrasses. Hauteur sous plafond : 2.45m